



## RÉPONSE AU POSTULAT

<b>Auteur</b>	Groupe PDCB, par les députés Nathan Bender (suppl.) et Fanny Darbellay	
<b>Objet</b>	Des bornes AOC	
<b>Date</b>	154.05.2018	
<b>Numéro</b>	1.0259	<b>En collaboration avec le DMTE</b>

---

Le postulat demande au Conseil d'État de planifier **le développement du réseau de bornes de recharges électriques ou à énergie alternative dans l'ensemble du canton** en favorisant une répartition optimale, afin que cette source d'énergie soit accessible par tous. Les auteurs souhaitent également que le réseau soit alimenté par une énergie valaisanne indigène.

Le Conseil d'État partage l'avis des auteurs du postulat **en ce qui concerne l'opportunité de soutenir l'essor de l'électromobilité**, notamment en favorisant le développement du réseau de bornes de recharges électriques dans l'ensemble du canton. Il soutient également la proposition que ces bornes soient en priorité alimentées par de l'énergie indigène renouvelable.

Un réseau de recharge pour véhicules électriques existe déjà partiellement en Valais, installé et géré par différents acteurs privés et publics. Ce réseau nécessite néanmoins d'être complété et homogénéisé afin de faciliter la transition vers une mobilité électrique. La responsabilité en ce sens est partagée par les entreprises exploitantes de bornes de recharge, les fournisseurs et producteurs d'électricité, les autorités communales, cantonales et fédérales, ainsi que les privés. Des collaborations entre ces acteurs existent déjà. De plus, la Confédération prévoit l'installation de bornes de recharge rapide sur les aires de repos.

Bien que la planification du développement des bornes de recharge n'est pas du ressort du Canton au sens de l'art. 8, al. 2 de la loi sur l'aménagement du territoire, le Service de la mobilité (SDM), dans le cadre de sa promotion active de la mobilité durable, élabore un **Plan cantonal de stations de recharge des véhicules électriques**. Ce plan vise à promouvoir la mobilité électrique par l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur des parcelles cantonales. Ces parcelles sont sélectionnées par le Service de la mobilité afin de faciliter la mobilité électrique sur :

1. les principaux axes de transit ;
2. les zones d'habitation y compris dans les vallées ;
3. les bâtiments publics et administratifs (par exemple : hôpitaux) ;
4. les zones touristiques.

Un appel d'offre public est prévu pour l'installation et l'exploitation de bornes de recharges sur ces parcelles cantonales aux conditions suivantes :

1. interopérabilité des systèmes installés permettant la recharge de véhicules de toutes marques. Tous les véhicules électriques standards doivent pouvoir charger sur les sites sans recourir à des adaptateurs spécifiques ;

2. mise à disposition d'électricité renouvelable produite localement ;
3. à terme, simultanéité de la production pour la consommation d'électricité aux bornes de recharges.

La publication de ce Plan devrait être accompagnée par une stratégie de communication présentant efficacement les avantages de la mobilité électrique pour l'économie, l'environnement, la santé, etc.

Concernant le **développement de bornes alternatives alimentées en énergie renouvelable et indigène**, la démarche du Canton dépendra du développement des différentes technologies.

Au vu des éléments susmentionnés, principalement l'élaboration du Plan cantonal de stations de recharge des véhicules électriques, il est proposé **l'acceptation de ce postulat**.

Conséquences financières en francs :	80'000 fr. pour le mandat d'accompagnement au déploiement
Conséquences sur le personnel en EPT :	0.5 EPT (soit 0.2 EPT durant 6 mois au SAJMTE pour l'appel d'offre) et 0.3 EPT pour le suivi du déploiement et l'exploitation)
Conséquences sur la RPT :	aucune
Conséquences sur la bureaucratie :	aucune

**Lieu, date**      Sion, le 19 décembre 2018